

Livret d'accueil



Bienvenue au centre de loisirs Dous Pitchouns !

Les communes de Biarrotte, Biaudos, Saint André de Seignanx, Saint Barthélemy et Saint Laurent de Gosse, sont heureuses de vous accueillir dans leur Accueil Collectif de Mineurs, ouvert à l'année.

L'accueil a lieu dans les locaux de l'école de Saint André de Seignanx.

L'accès se fait uniquement par l'entrée située à proximité de la salle Mosaïque.

Le parking de la salle Mosaïque sert d'aire de stationnement.

Notre projet éducatif

Repose sur trois valeurs fondamentales :

- La laïcité
- Le vivre ensemble
- L'éducation

Le projet éducatif a pour but d'amener l'enfant et le jeune à se construire des repères, à être lui-même acteurs de ses loisirs et à acquérir une plus grande autonomie. L'intégralité de notre projet éducatif est téléchargeable sur le site : www.saintandredeseignanx.fr, rubrique vie pratique, «Enfance Jeunesse», « Accueil Collectif de Mineurs Dous Pitchouns » ou peut être demandé.

Modalités d'accueil

Accueil le matin :

De 7h30 à 9h30.

Accueil à la demi-journée sans repas:

- demi-journée le matin : départ à partir de 11H30 jusqu'à 12h.
- demi-journée l'après-midi : arrivée à partir de 13h jusqu'à 13h30. Si votre enfant fait la sieste de préférence à 13h.

Accueil à la demi-journée avec repas:

- demi-journée le matin : départ après le repas à partir de 13h jusqu'à 13h30.
- demi-journée l'après-midi : arrivée avant le repas à partir de 11h30 jusqu'à 12h. Si votre enfant est âgé entre 3 et 4 ans de préférence à 11h30.

Départ le soir

De 17h à 18h30.

Le responsable légal doit venir impérativement signer sur le lieu d'accueil, un registre de présence en précisant l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

Accueil de votre enfant

➤ **Pendant les vacances d'été**

Les enfants sont accueillis à la garderie de 7h30 à 9h30. A partir de 9h30, ils sont répartis en 3 groupes et dans les salles d'activités ci-dessous :

- le groupe des 3-4 ans, dans une salle de classe de la maternelle
- le groupe des 5-7 ans, dans une salle de classe du haut
- le groupe des 8-13 ans, dans une salle de classe du haut

Chaque groupe dispose de sa propre salle d'activités, qu'ils peuvent s'approprier.

A partir de 17h jusqu'à 18h30 tous les enfants devront être récupérés à la garderie.

➤ **Les mercredis et petites vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont tous accueillis à la garderie. Les mercredis, les enfants sont récupérés dans leur salle de classe par un animateur ou acheminés en bus pour les enfants non scolarisés sur Saint André de Seignanx et récupérés par un animateur à la sortie du bus.

Les enfants sont répartis en 2 groupes :

- les 3-5 ans
- les 6-13 ans

A partir de 17h jusqu'à 18h30 tous les enfants devront être récupérés à la garderie.

Le centre de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.

➤ **Chaque enfant doit venir muni d'un sac à dos, d'une gourde, d'une casquette (ou d'un chapeau) ainsi que d'une crème solaire (l'été).**

➤ **Maillot et serviette pour les sorties aquatiques.**

Les enfants devront être habillés et chaussés de manière adaptée à l'activité proposée, d'où l'importance de se tenir informée des programmes d'activités. (Affichage au centre ou via internet sur le site : www.saintandredeseignanx.fr)

Les 3-4 ans devront être tous les jours munis d'un change (sous-vêtements et pantalon) ainsi que de leur « doudou ».

Tarifs

Quotient familial	Coût de revient d'une journée/enfant	Tarif/journée Familles	Aide ATL de la Caf	Prix Familles Avec ATL	Tarif ½ journée avec repas	Tarif ½ journée+repas Familles avec ATL
QF < 500	47,70	11,50	3.60	7.90	9,63	7,83
501 < QF < 620	47,70	13	3.60	9,40	10,38	8,58
621 < QF < 840	47,70	14	-	-	10,88	
841 < QF < 1080	47,70	16	-	-	11,88	
QF > 1080	47,70	17	-	-	12,38	

1/2 journée sans repas = 1/2 tarif de 7h30 à 12h ou de 13h à 18h30

Paiement

La facturation s'établit par périodes réparties de la manière suivante : entre les vacances scolaires, les petites vacances, le mois de juillet et le mois d'août; soit 10 périodes dans l'année.

Les factures seront envoyées par courrier au responsable légal de l'enfant deux à trois semaines après la fin de chaque période.

Le règlement devra être transmis à la Trésorerie de Saint Martin de Seignanx, comme cela est notifié sur le coupon de la facture, à joindre au paiement.

Contact

Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs :

Elodie LABRUQUERE

Tél : 06.31.08.35.97

E-mail : acm.douspitchouns@gmail.com